



## **CRDG : lutte contre les plantes invasives - été 2013**

Fort de subsides exceptionnels dispensés par la Région wallonne et la Province du Brabant wallon, le Contrat de rivière Dyle-Gette a pu mener à bien une nouvelle campagne de lutte, courant 2013, contre le développement de la berce du Caucase et de la balsamine de l'Himalaya dans le bassin, et ce pour un budget total de **38.392,73 euros**.

Comme les années précédentes, l'action a comporté 2 volets principaux :

- une approche *professionnelle* avec l'emploi d'une société extérieure qui s'est attelée à gérer ces plantes à l'échelle d'une masse d'eau (Thyle et affluents) avec la collaboration active des associations et communes concernées sur la zone de travail.
- Une approche plutôt axée sur la *gestion participative*, dite « chantiers satellites », et répartie en divers lieux du bassin et réalisée préférentiellement en collaboration avec les partenaires locaux du Contrat de rivière.

Un groupe de travail réalisé le 29 avril 2013 a permis de présenter la campagne de lutte telle que proposée pour l'été 2013 et de se concerter pour préciser l'implication des différents acteurs au cours de cette campagne.

### **1. Masse d'eau de la Thyle**

Ces chantiers d'arrachage à l'échelle d'une masse d'eau ont concerné la Thyle et certains de ses affluents : le ruisseau de Gentissart, le Ri D'Hez, le ruisseau du Pré des Saules et le ruisseau de Dreumont (aucune plante n'a été retrouvée sur le ruisseau de la Pêcherée et le ruisseau du Pujon). Trois communes ont été concernées : Court-Saint-Etienne, Genappe et surtout Villers-la-Ville.

Au final, ce ne sont pas moins de **22 km** de cours d'eau qui ont été administrés sur les 27 km prévus initialement. Les raisons pouvant expliquer les différences constatées entre ce qui est théoriquement planifiée et ce qui est réalisées dans la pratique sont toujours les mêmes d'année en année, à savoir des difficultés de progression et une sous-estimation préalable des quantités à gérer. En effet, les données d'inventaire donnant une idée de l'envahissement local datent déjà de 2010, la taille des populations ayant largement augmentées depuis.

La durée de ce chantier est évaluée à **28 jours** effectifs, soit quelques **900 heures** passées sur le terrain par les ouvriers de la nature.

*Les tronçons traités pour la balsamine :*

**Thyle :** . Entre les étangs du golf de La Bruyère (Sart-Dame-Avelines) et la rue de la Batterie dans le centre de Villers-la-Ville

. Entre la gare de La Roche (Court-St-Etienne) et la rue de Faux

. Partiellement le long du sentier 103 à Suzeril

**Gentissart :** . Entre la rue de la gare à Marbisoux et le pont du chemin de fer en aval de la rue Général Mellier à Tilly

. Entre la rue de Mellery et l'avenue Arsène Tournay

**Dreumont** : . Entre la rue de Dreumont et la confluence avec le Gentissart.

**Ri d'Hez** : . Entre le chemin de la vallée (Sart-Dame-Avelines) et le sentier piétonnier qui traverse le ruisseau en contrebas de la rue du cerisier.

Tous les sites à berce présents en bord de cours d'eau sur la masse d'eau de la Thyle ont été traités (certains sites très envahis ont fait localement l'objet d'actions par la DGO3 - Direction des cours d'eau non navigables, dans le cadre du Plan Berce).

De même, les sites à berces en bord de cours d'eau sur la masse d'eau de la Lasne ont également été gérés, pour la 4<sup>ème</sup> année.



## **2. Chantiers satellites**

Ces chantiers ont concerné **19 communes** du bassin Dyle-Gette et ont été réalisés en collaboration avec des acteurs locaux (associations, ouvriers communaux ou autres bénévoles ...).

Au total, le linéaire traité pour les balsamines a été de **98 km**, soit **28 cours d'eau** concernés par ces actions (en outre, parfois plusieurs tronçons ont été traités sur le même cours d'eau). **26** partenaires du Contrat de rivière ont collaboré à la présente campagne en 2013, soit un peu plus de **40 %** du partenariat du Contrat de rivière. Pour mener à bien l'ensemble de ces chantiers, ce n'est pas moins de **175 collaborateurs** qui auront été directement mobilisés pour une durée cumulée de quelques **97 jours** de travail (1 demi-journée passée sur le terrain <> 1 journée dans ce calcul).

Ces chantiers ont pour objectif d'initier une dynamique locale et une prise de conscience sur la nécessité d'agir chez les partenaires du CRDG. Le nombre des chantiers satellites ne cesse de croître d'année en année (**6** en 2010, **13** en 2011, **23** en 2012 et **24** en 2013), et c'est tant mieux! Ils existent et fonctionnent grâce à l'implication généreuse de nombreux bénévoles, des partenaires associatifs et/ou des services communaux. Ces actions sont donc à poursuivre, voire à développer avec un autre public également (scolaire ou mouvements de jeunesse). Les résultats, plus que satisfaisants, ne sont toutefois pas comparables à ceux obtenus avec une entreprise professionnelle.



### 3. Plan Berce

La coordination locale du plan berce a également été effectuée. Cette année, c'est près de 80 % des sites connus qui ont été gérés, notamment par les partenaires du Contrat de rivière. **6 dossiers** de demande d'intervention du SPW ont notamment été rentrés auprès du service régional *ad hoc* pour les très grosses populations (importance  $\geq 3$ ). Des séances de gestion ont également été effectuées à la demande des partenaires.

Malheureusement, d'autres populations ont également été nouvellement recensées ...

**Au final**, tout cumulé, c'est donc plus de **120 kilomètres** et **30 cours d'eau** différents qui ont été parcourus, tout ou partie, au cours de cet été et nettoyés des balsamines et berces présentes. Certains cours d'eau faisaient déjà l'objet d'actions locales depuis plusieurs années, pour d'autres il s'agissait de la première fois, pour d'autres encore, l'éradication est complète !

Des actions de lutte seront bien sûr reconduites l'année prochaine sur ces différents sites et/ou des réseaux de surveillance seront mis en place aux endroits où l'éradication est théoriquement complète (*i.e.* pour la 4<sup>ème</sup> année de lutte).